

**La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a homologué l'insigne de chef de centre d'incendie et de secours et fixé les conditions de port.**

Il est symbolisé par :

- le visage d'un chef déterminé coiffé du casque de tradition,
- le sabre, symbole du commandement et la hache à pic, outil traditionnel des sapeurs,
- la couronne de chêne et de laurier qui expriment les principales caractéristiques du chef : force, solidité, reconnaissance, victoire et immortalité,
- la grenade enflammée marquée aux initiales RF rappelle l'attachement à la République et l'appartenance historique des sapeurs-pompiers à la garde nationale,
- le palonnier symbolisant l'équipe, le travail en commun et la mission du service public,
- l'étoile à 5 branches correspondant à la durée de commandement et qui comprend 3 niveaux, Or après 10 ans, argent pour 5 ans au moins et bronze à partir de 1 an.

Cet insigne est remis par le préfet de la Corrèze au chef du corps départemental qui porte de plein droit celle de niveau or.

Il est remis au président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Corrèze, en sa qualité de chef de centre, par le président du conseil Départemental.

Ensuite, les chefs de centre vont tour à tour recevoir celui qui leur est destiné, suivant leur ancienneté dans la fonction, des mains du préfet, du président du conseil départemental, du président du conseil d'administration du SDIS et du chef de corps départemental des sapeurs-pompiers de la Corrèze.

